

# LA BRETAGNE INTÉGRALE



Revue Mensuelle Bilingue

ORGANE DU COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS BRETONS

RENNES

ABONNEMENT ANNUEL : 5 FRANCS

LE NUMÉRO

17, rue de Châteaudun

Les adhérents du Comité de Défense des Intérêts Bretons (cotisation 5 fr. par an) reçoivent gratuitement la « Bretagne Intégrale »

15 centimes

## Quand donc la Bretagne sera-t-elle représentée au Parlement français ?

Voici que dans quelques semaines vont avoir lieu des élections sénatoriales dans plusieurs départements de Bretagne et l'on peut se demander avec anxiété, si nos compatriotes accorderont leurs suffrages à des candidats bretons, ayant fait preuve d'un réel et sincère patriotisme breton et réellement soucieux des « Intérêts de la Bretagne ». ou bien, — si, restant à la remorque des politiciens et hypnotisés par les boniments des meneurs de jeux... parlementaires, ils se laisseront encore pitoyablement tromper par les profiteurs de la politique.

Que Messieurs les Maires et délégués sénatoriaux y réfléchissent s'ils ne veulent pas être une fois de plus dupés.

Les stupides et néfastes rivalités de partis qui se disputent pour de vaines étiquettes, alors que chez nous, la « Bretagne » sa vie et ses intérêts sont en cause et devraient constituer leurs seules préoccupations en la circonstance; — toutes ces luttes personnelles de politiciens qui se battent sur notre dos et sans aucun souci des besoins de la Bretagne — comme dans le Morbihan par exemple; — tout cela doit être pour nos délégués sénatoriaux une leçon et un redoutable enseignement.

A part une ou deux timides exceptions tous nos parlementaires depuis des années, n'ont jamais sérieusement envisa-

gé leur rôle, ni « fait acte de représentant breton. »

Quand donc notre « Bretagne » sera-t-elle réellement représentée au « Parlement français ! ». Aura-t-elle pour une fois en 1924, le courage et l'énergie de sortir enfin de sa léthargie et d'avoir ses candidats et ses élus à elle, se tenant en dehors de l'emprise empoisonnée de la politique « intérieure française » et se rappelant avant tout que la « Bretagne n'est point morte » et qu'ils ont non seulement l'honneur, mais aussi le devoir de la représenter en la défendant.

**L'étude des langues vivantes est indispensable ; l'enseignement des langues vivantes s'impose. Je voudrais, Monsieur le Ministre, vous entendre dire que les langues vivantes jouiront à l'avenir du crédit qu'elles méritent, et que les professeurs et les élèves recevront de vous également la justice à laquelle ils ont droit.**

Georges LEYGUES,  
Ancien Président du Conseil  
des Ministres.

(Discours à la Chambre des Députés,  
11 mai 1923).

## Tactique électorale

A la veille d'une période électorale des plus importantes, un certain nombre de nos adhérents et abonnés nous ont demandé de nous préoccuper dès maintenant d'obtenir des candidats aux élections sénatoriales et législatives, la

promesse d'avoir une « politique bretonne », c'est-à-dire de faire passer avant tout les intérêts matériels, moraux et économiques de la Bretagne. C'était la tactique que nous avons eue lors des élections précédentes, « mais nous ne la continuerons pas. » L'expérience, en effet a démontré très clairement que c'est une pure naïveté que d'aller demander aux candidats la signature d'une pareille promesse; autant mieux demander à un commerçant en faillite d'accepter qu'on solde en ses lieu et place le montant de ses créances. Nous nous rappelons fort bien qu'aux élections sénatoriales de 1920, une des listes en présence dans le Finistère adhéra en bloc et par télégramme à notre programme; or, lorsque nous demandâmes, après les élections, à quatre de ces candidats de soumettre en leur qualité de maires, un vœu en faveur de l'enseignement de la langue bretonne, ils s'y refusèrent.

Cette comédie a assez duré. « Ni unan », agissons par nous-mêmes à l'avenir, et retirons de notre répertoire la comédie des trompeurs et des trompés. Il faut que les bretons fassent l'effort nécessaire pour avoir « leurs candidats ». Ce n'est pas seulement une question de « résultats immédiats, » mais aussi une question de relief aux yeux du peuple breton. La politique bretonne ne pourra être instaurée que lorsque la masse du peuple en comprendra la nécessité, et elle ne la comprendra que lorsqu'elle sentira derrière elle une force. Ce n'est peut-être pas ce que nous voudrions, mais les mœurs politiques déchainées sur notre malheureux pays et précieusement entretenues, nous obligent à nous servir

du mal pour le mieux guérir. Le parti breton n'existera donc politiquement que lorsqu'il consentira à descendre dans l'arène électorale, drapeau déployé : alors son programme apparaîtra dans toute sa puissance.

L'heure est propice pour tenter un pareil essai, et les chances sont grandes.

On trouve des millions pour édifier, près de Paris, un stand de 60.000 spectateurs pour les prochains Jeux Olympiques.

On répond qu'il n'y a pas d'argent quand il s'agit d'entretenir les ports et les canaux de Bretagne et de doter ce pays de l'outillage dont il a besoin.

## Le nouveau projet de loi électorale

Nous devons suivre avec un intérêt considérable la discussion de la future loi qui règlera l'élection des membres de la Chambre des Députés. Le programme de circonscriptions électorales élaboré par M. Maunoury, ministre de l'Intérieur, présente à notre point de vue une amélioration de premier ordre. D'après le projet ministériel, la Bretagne serait divisée en deux circonscriptions, l'une comprenant les départements actuels du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan avec Quimper comme centre ; l'autre ceux de Loire-Inférieure, et d'Ille-et-Vilaine avec Rennes comme centre. Inutile de dire que nos préférences fussent allées à une circonscription unique. Cependant tel qu'il est, nous souhaitons que le projet Maunoury soit adopté. Il aurait en effet l'immense avantage d'obliger nos populations du Léon, de la Cornouaille, du Vannetais et du Trégor, à reprendre contact entre elles, à sentir leur communauté d'intérêt, à se retrouver sur un terrain mauvais, certes, mais d'amélioration possible. Ce serait le premier pas vers la reconstitution de nos frontières nationales, un coup de boutoir formidable donné aux divisions départementales et l'idée sacrée de la nationalité bretonne relancée avec un élan qui ne saurait plus être arrêté.

Pour une fois nous sommes d'accord avec le Gouvernement français et nous faisons tous nos vœux pour qu'il fasse

aboutir son projet de loi électorale. En somme l'intégralité de la Bretagne serait respectée, c'est-à-dire que nous n'aurions aucune compromission avec les pays voisins ; et la division de la Bretagne en deux circonscriptions répondrait exactement à la division historique et traditionnelle de Haute et Basse-Bretagne. Mais pourquoi donc les cinq départements bretons ne formeraient-ils pas au point de vue électoral une « Bretagne une et indivisée », alors que dans le projet gouvernemental, les cinq départements normands demeurent réunis dans les frontières historiques de Normandie, avec centre à Rouen ? Une fois de plus, les affaires de Bretagne passent aux poids spéciaux.

Envoyez dès aujourd'hui votre adhésion au « Comité de Défense des Intérêts Bretons. » Cotisation 5 fr. par an. Compte chèques postaux, 46.00, Rennes.

## L'EXEMPLE DU BLEUN-BRUG

Les assises tenues par le « Bleun-Brug » à Lesneven au mois de septembre dernier sont, à n'en pas douter, la manifestation la plus retentissante qui ait eu lieu en Bretagne depuis le congrès des Associations Bretonnes de 1920. Laissons de côté la féerie du cortège de Jean V se déroulant sur le parcours de Lesneven au Folgoët, où 15.000 personnes étaient accourues, où des vieillards pleuraient en disant : « Enfin nous avons retrouvé notre Bretagne ! ». Ce qu'il faut retenir, constater et affirmer, c'est que poursuivant sans relâche, avec une volonté inexorable, le maintien et le développement de la langue bretonne dans son rayon d'action, le « Bleun-Brug » est maintenant maître de la situation dans le Léon, et grâce à lui la sauvegarde de la langue, c'est-à-dire la conservation de la nationalité bretonne est assurée. Le « Bleun-Brug » a eu raison de l'opposition gouvernementale.

Les bons patriotes qui dirigent le « Bleun-Brug », le docteur Dujardin, l'abbé J.-M. Perrot, M. Yves Le Moal, et tant d'autres, ont montré comme un exemple qui doit être retenu et mis en pratique la méthode qu'il importe de suivre pour assurer la conservation de la

langue. A défaut des autorités publiques françaises, il n'y a qu'une autorité aussi puissante, capable actuellement de les remplacer, c'est l'autorité religieuse. Tant que le clergé consentira à enseigner le catéchisme en breton, la langue continuera à être parlée. Appuyé et même encouragé par l'évêque de Quimper et de Léon, le clergé du Léon est entré dans cette voie « unanimement », et les résultats ont été merveilleux, et preuve contraire : dans une commune limitrophe de celle de Vannes, l'enseignement du catéchisme a cessé d'être fait en breton ; résultat immédiat : recul de la langue.

Donc à défaut d'enseignement à l'école officielle, sous une forme ou une autre, nous devons mettre notre plus grand espoir dans l'action du clergé. Il faut bien, du reste, que celui-ci soit convaincu que la débretonisation est le prélude « immédiat » de la déchristianisation. Le jour où le Breton se trouve empoisonné par la propagande étrangère il perd à peu près instantanément sa conscience religieuse. Il y a donc pour le clergé, sans parler de l'œuvre patriotique qu'il accomplit, un intérêt de premier ordre à maintenir le Breton comme langue d'Eglise.

Nous croyons savoir que le « Bleun-Brug » a l'intention d'étendre son action en dehors du Léon. S'il ne le faisait pas, il faudrait qu'une association du même genre soit fondée en Trégor, en Cornouaille et en Vannetais. Nous connaissons dans le diocèse de Rennes, des prêtres qui, au milieu de leurs études, étudient le Breton et ont le regret de se trouver au milieu de populations ne parlant pas la langue nationale. Quelle émulation pour le clergé des diocèses bretonnants, et aussi quelles belles espérances en perspective.

## Histoire et Géographie

L'enseignement de l'histoire nationale est l'une des bases de la renationalisation de notre pays. Elle est de plus, absolument indispensable, pour éviter certaines exhibitions absolument choquantes et déplacées comme il est malheureusement donné d'en voir si souvent. Dernièrement dans une commune du canton de Plélan-le-Grand, à Bréal, les descendants des bretons de « Nominoë »

acclamaient dans une fête qui aurait dû rester patriotique, le char et les compagnons de Charlemagne sans se douter, les malheureux, qu'il était alors l'ennemi et que leurs pères écrasèrent à la porte de leur commune, l'un des successeurs de cet empereur tandis que toutes les cloches de Bretagne célébraient la libération. Vraiment c'est aller trop loin.

Des faits de cette nature, absolument scandaleux, nous font regretter que nos dirigeants bretons ne portent pas mieux leurs efforts à remettre en mémoire l'histoire nationale. Et à ce sujet, nous souhaitons vivement qu'une nouvelle édition de l'« Histoire de Notre Bretagne » de C. Danio soit mise en librairie à un prix permettant de faire entrer cet ouvrage dans tous les foyers bretons ; nous connaissons trop le patriotisme de son auteur et de son éditeur, pour qu'ils ne s'appliquent pas à nous donner satisfaction sur ce point : l'œuvre à accomplir de ce côté est aussi importante que celle du maintien de la langue.

D'autre part, nous devons signaler une lacune bien regrettable dans la bibliographie bretonne : nous manquons de Géographies. Nous laissons de côté les grands ouvrages comme celui de Le Gallouédec, et les chapitres des manuels divers qui tendent à représenter contre toute évidence notre pays comme une partie intégrante et de droit divin de la France.

Nous voudrions une « Géographie Bretonne », un petit manuel général et non pas conçu par département, ce qui est une conception antinationale, qui enseignera aux jeunes bretons ce qu'est la « Bretagne », qui lui indiquera sur carte ses divisions historiques nationales lui montrera les erreurs des divisions départementales françaises, ressuscitera les grands noms du Léon, de la Cornouaille, du Trégor, du Vannetais, du Nantais, du Rennais, et ceux de ces pays si originaux que sont par exemple le Poher le pays de Retz, le pays de Guérande, etc. Nous voudrions une géographie nous donnant la carte de nos industries, de notre agriculture, de notre commerce, le bilan de notre capacité productrice, etc.

La géographie enseignée sur les bases départementales est, en effet, un mal, parce que le département n'a pas respecté nos divisions naturelles et que par exemple, dans une géographie du Finistère on ne peut pas donner à l'enfant une

idée de la Cornouaille, celle-ci ayant été amputée lors de la constitution des départements.

Cette œuvre est faisable ; elle est nécessaire et nous pensons qu'il suffise de la signaler pour qu'elle ne tarde pas à être réalisée. Nous sommes persuadés que si cette géographie avait existé, nous n'aurions pas entendu M. Poincaré dire à Tréguier qu'il se trouvait en Cornouaille !

## Enseignement du Breton

Pour ne pas vivre en étranger en Bretagne, pour connaître les chefs-d'œuvre uniques de notre littérature nationale autrement qu'à travers des traductions plus ou moins exactes, il faut apprendre le Breton.

Pour répondre à ce besoin « Unvaniez Yaouankiz Vreiz » a doté la capitale de la Bretagne d'un cours public de langue bretonne. Ce cours a lieu tous les dimanches de 9 heures à 10 heures au local des « Mignoned Breiz Izel », 1, rue du Champ de Mars (1<sup>er</sup> étage).

Il vise à des résultats pratiques : apprendre à lire le Breton et à entendre une conversation usuelle.

Contrairement à l'opinion courante, l'étude du Breton — au moins en ce qui concerne la lecture — est facile.

Ce cours est gratuit et ouvert à tous.

## Le Congrès panceltique et son exposition artistique et industrielle

Il est maintenant certain que le congrès panceltique aura lieu à Quimper, du 6 au 14 septembre 1924. Cette grande manifestation devant avoir avant tout un résultat pratique, le comité d'organisation a décidé qu'une exposition artistique et industrielle serait organisée pendant sa durée, de manière à donner aux artistes et industriels bretons, l'occasion d'entrer en relations d'affaires avec nos frères celtiques de Galles, d'Ecosse et d'Irlande. Ce sera donc une occasion exceptionnelle de faire connaître les produits bretons à des peuples qui, par leur tempérament et leur parenté, sont plus que les autres, en état de les apprécier.

Il y aurait donc intérêt pour les artistes et industriels à préparer dès maintenant des œuvres ou des échantillons.

Pour tous renseignements, s'adresser à MM. de l'Estourbeillon, 4, rue du Vieux Colombier à Paris, (6<sup>e</sup>) ; Henriot manufacturier, Allée de Locmaria, Quimper ; Quilgars, 17, rue de Château-dun ; à Rennes, chargés de l'organisation de l'exposition.

## Œuvre de Placement gratuit

Le comité de défense des Intérêts Bretons rappelle qu'il dispose d'un service gratuit de placement pour les jeunes bretonnes désirant venir à Rennes ou dans d'autres villes. Il est toujours en mesure d'indiquer aux familles, ainsi qu'à MM. les maires et recteurs, des placements offrant toutes les garanties morales voulues et dans lesquels les jeunes filles sont assurées de voir respecter et honorer leur costume et leur langue et d'être encouragées dans leurs pratiques religieuses.

Il est absolument navrant de voir débarquer du train, même à Rennes, des jeunes filles arrivant dans l'espoir de trouver immédiatement une place, et la plupart du temps se trouver sur le pavé sans argent et livrées aux éventualités les plus terribles. Pour éviter des faits aussi lamentables, le comité ne saurait trop recommander aux familles et aux jeunes filles de bien s'assurer avant le départ, non seulement d'un placement, mais encore des garanties qu'il offre, et de préférence de s'adresser à son secrétariat général qui fournira immédiatement tous renseignements utiles.

## Bon Conseil aux Automobilistes

Avant de signer un bon de commande bien lire les « conditions générales de vente », écrites au verso. Ecartez toutes les clauses léonines et la compétence des tribunaux parisiens avant de signer ; et en stipulant des clauses particulières, ajouter qu'elles seront valables, nonobstant les conditions générales de vente.

Avant de signer et de verser un acompte, on demeure maître du marché ; dès qu'on a signé sans lire attentivement

le verso on voit qu'on a fait parfois un marché de dupe : la compagnie anonyme (souvent) livre quand elle veut, au prix qu'elle veut, l'acompte ne porte pas d'intérêt et les litiges sont soumis aux tribunaux parisiens, c'est-à-dire que le client est, presque toujours, mis dans l'impossibilité de plaider.

## BIBLIOGRAPHIE

Notre collègue, M. Bourrin de Pornic, vient de publier un guide tout à fait remarquable tant par sa présentation luxueuse que par la quantité de renseignements qu'il contient, sur le pays de Pornic, la merveille du pays de Retz, à l'extrême frontière de Bretagne. Ce guide est précédé d'une préface en langue bretonne, ce dont nous félicitons sincèrement notre collègue.

Eur bro kaer meurbet a zo hen-ma. Pornik zo eur porz-mor evit bagou pesketourien ha bagou plijadur. Ar ger en deus eur c'hoz kastel he droad o kouronka ebarz ar vor. Hentchiou mat e gavi evit ho march-houarn hag hoc'h otomobil. Bali kaer e c'hellit ober war ribl ar mor, ha pe liver pe fotograf out e gavi lec'h d'ober taolennou c'hoant. Eun hent-houarn bihan ho gaso betek « Sainte-Marie-sur-Mer, Préfaïlles, Tharon, St-Michel, Saint-Brevin, Mindin ha Paimbœuf. » Gant eul lister-aezenn e vezi digaset e « Nermouster » en eun hanterkant minuten bennak. Redadeg bagou, redadeg kezeg zo savet ebarz miz east ha festou all en hanv.

Hostadri mat ha staliou pourvezet a bep seurt traou er ger.

Eur gwladenn estlammus ho pezo war pleg-mor, an enez Nermouster hag an aochou roc'hek kurunet gant bodadou glazwenn ha tiez dem-kuzet dindan ar vez hag ar vleuniou.

Evel e Vreiz, meur a bobl a chomas er vro-ma en amzer tremenet hag a lezas enno roudennou eus o buhez. Daolmen ha kromlec'hioù zo chomet a zav e meur a blas war ar maez, en enez Nermouster hag Oia (île d'Yeu). Hon tadou koz ar C'kelted o tont eus Enez-Vreiz a zavas meur a drevadenn er kornad-ma. Hanoioù lec'h hag hanoioù den breizek zo chomet er rann-vro.

Divroidi a red a vilierou o kouronka er mor glaz sioul war hon aochou, hag

## ha c'houi ne garfe ket dont ama ivez ?

En vente chez l'auteur, rue de Tartifume, à Pornic : prix, 1 franc.

\*\*

Notre collègue et vice-président, M. le docteur Picquenard vient de mettre en distribution son beau drame en vers français : « Le Barde de Nominoë », créé l'été dernier aux assises de l'Union Régionaliste Bretonne, à Concarneau par l'excellente troupe de « Rennes-Comœdia », sous la direction du grand artiste qu'est Jean Guihéry. L'œuvre de notre collègue nous reporte aux temps glorieux de la fondation de l'unité bretonne ce qui, ajouté à l'intérêt de l'action et aux sentiments des personnages, doit faire désirer à tout Breton de lire cet ouvrage, et à toute troupe d'amateurs, de la mettre à son répertoire. — Quimper, librairies Le Goaziou, rue St-François, et Le Guennec, rue Kéréon.

\*\*

Le « Comité de Défense des Intérêts Bretons » dispose encore de quelques exemplaires de l'étude publiée par M. Quilgars sur « La Production en Bretagne ». L'édition de cette étude très recherchée, qui contient un véritable plan d'études économiques, est sur le point d'être épuisée. Les derniers exemplaires sont en vente au prix de 2 fr. 50 franco, au siège du Comité.

\*\*

Personne n'ignore l'influence considérable exercée depuis 25 ans par l'« Union Régionaliste Bretonne » sur la conservation de la langue et des sentiments bretons. Tous les patriotes bretons qui voudront se rendre compte de sa propagande, de ses multiples efforts et de son action incessante, ne sauraient être mieux renseignés à cet égard qu'en lisant ses intéressants rapports qu'on peut se procurer en les demandant en écrivant à son président, M. de l'Estourbeillon, 4, rue du Vieux Colombier à Paris, (VI<sup>e</sup>).

**BONNES BRODEUSES**, tulle, drap, demandées pour travail à domicile. — S'adresser au journal.

**JEUNE FILLE** 15-16 ans est demandée pour maison bourgeoise environs de Rennes. Une jeune fille d'une vingtaine d'années pour Paris. — S'adresser au journal.

SEAUX, BROCS, CASSEROLLES, LESSIVEUSES, ETC.  
PERCÉS OU FENDUS  
réparés chez soi aisément avec le  
**CIMENT PEKARA**  
résistant au feu et à l'eau bouillante  
La boîte pour 50 réparations : 2 f. 50  
Ecrire Loeiz Ar FLOCH.  
à Lannilis (Finistère)

FAIENCERIE  
D'ART BRETON  
Maison Fondée en 1778

**Jules HENRIOT**  
**QUIMPER**

Les ply hautes récompensés aux Expositions  
NANTES 1910, BREST 1913.  
HUELGOAT & MORLAIX 1921.

Marque de Fabrique  
Déposée :  
**HB**  
QUIMPER

Tous les Bretons et les Artistes  
descendent à Rennes à

## L'HOTEL DUGUESCLIN

Place de la Gare

On y admire les belles et nouvelles peintures  
du maître Louis GARIN

LE COURRIER DE LA PRESSE

**"LIT TOUT"**  
**"RENSEIGNE SUR TOUT"**

CE QUI EST PUBLIÉ DANS LES  
**JOURNAUX, REVUES & PUBLICATIONS**  
de toute nature

paraissant en France et à l'Étranger  
et en fournit les extraits sur tous sujets et Personnalités

Circulaires explicatives et tarifs envoyés franco

Ch. DEMOGEOT, Directeur  
21, Boulevard Montmartre, Paris (2<sup>e</sup>)

IMPRIMERIES RÉUNIES  
RENNES - 22, rue de Nemours - RENNES

Le Gérant : H. QUILGARS.

# COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS BRETONS

17, Rue de Châteaudun, RENNES

## SON ŒUVRE



Elu et créé par le Congrès des Associations Bretonnes qui s'est tenu à Rennes les 16 et 17 octobre 1920, où étaient représentés : 125 associations ou fédérations d'associations (Chambres de Commerce, Syndicats agricoles, Sociétés littéraires, géographiques, sportives, etc.) et 360.000 Bretons, le **Comité de Défense des Intérêts Bretons** avait pour mission de défendre **au-dessus des partis politiques et des frontières départementales**, tous les intérêts généraux, matériels ou moraux, de la Bretagne, d'obtenir que soient brisées les entraves qui gênent son développement, et que soit reconnue légalement l'intégralité de son territoire dans la prochaine division de la France en régions, parce que la Bretagne forme un tout historique, géographique et économique, et que la mutiler équivaut à la priver d'une partie de ses moyens d'action et de production.

Conformément à cette mission, le Comité n'a cessé d'intervenir :

- 1° **Après du Gouvernement**, pour que soit accordé à la langue bretonne le traitement dont jouit la langue provençale; pour voir réaliser l'unification des réseaux de chemins de fer en Bretagne; pour défendre les industries locales menacées par des lois imprévoyantes, et notamment l'industrie dentellière, etc...
- 2° **Après des Conseils généraux** dont il a obtenu le vote de vœux en faveur de la langue bretonne, de l'admission de la Bretagne au bénéfice du programme gouvernemental de reconstitution industrielle, de la juste répartition des crédits budgétaires entre les ports maritimes qui entreprennent des travaux d'extension ou d'amélioration, etc...
- 3° **Après des Municipalités** pour leur démontrer le bénéfice de l'union dans la réalisation de travaux communs comme l'électrification des campagnes, etc...
- 4° **Après des Chambres de Commerce et des groupements commerciaux** pour qu'une politique économique unique soit adoptée en Bretagne, etc...
- 5° **Après des fabricants** pour que l'art régional qui fait l'originalité de la Bretagne soit développé, etc. etc...

Le Comité continue son œuvre et sa propagande, directement ou par l'intermédiaire de son bulletin LA BRETAGNE INTÉGRALE. Il estime que pour la Bretagne, le progrès n'est pas d'abandonner ses traditions et ses ambitions, mais de les faire prévaloir par l'octroi d'une législation économique appropriée aux besoins régionaux.

Pour arriver à ce but il lui faut et il demande le concours de tous, le bloc de tous les Bretons ayant la volonté de mettre au premier plan de leurs préoccupations, le relèvement et le développement de leur petite patrie.

*Les Vice-Présidents :*

A. COLIN DE LARMOR,  
Avocat,  
ancien courtier maritime à Nantes.

D<sup>r</sup> CH. PICQUENARD,  
Président de la Société agricole et horticole  
du Sud-Finistère,  
Ancien adjoint au maire de Quimper.

*Le Président :*

M<sup>is</sup> DE L'ESTOURBEILLON,  
Ancien Député du Morbihan.

*Le Secrétaire Général :*

H. QUILGARS,  
Président de la section économique de l'U. R. B.,  
Membre du Comité de la Foire-Exposition  
de Bretagne.

*Le Secrétaire Adjoint :*

H. LAURENT-NEL,  
Editeur à Rennes.

### Bulletin d'Adhésion

Je soussigné

Profession

Demeurant à

Déclare adhérer au **Comité de Défense des Intérêts Bretons** et remets ci-joint ma cotisation de cinq francs pour l'année courante.

(Signature).

(A détacher et à retourner au Secrétariat général, 17, rue de Châteaudun, à Rennes.)